

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3355

commission principale : développement économique

objet : **Animation technopolitaine du site de la Doua - Convention avec l'Insa de Lyon - Avenant (programme 2006)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique Lyon métropole innovante traduit la volonté politique de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise et se structure autour de trois axes :

- développer les coopérations entre entreprises et universités pour accélérer les processus de transfert et d'innovation,
- soutenir le déploiement de l'université de Lyon sur le territoire de l'agglomération,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a mis en place un dispositif d'animation technopolitaine sur les sites de la Doua, Gerland, Lyon-ouest et Vaulx en Velin.

L'objectif principal de ce dispositif d'animation est de favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations en matière de formation et de recherche, sur des territoires à forte concentration de compétences scientifiques et technologiques.

La Doua est le premier domaine scientifique en France pour sa collaboration avec l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 31 M€ en valorisation de la recherche. La Doua concentre 40 % du potentiel scientifique lyonnais (20 000 étudiants, 1 600 chercheurs, 1 200 doctorants et 700 salariés d'entreprises).

L'objectif du présent avenant (dernier au titre de la convention triennale avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa)) est de définir le programme d'action 2006 de l'animation technopolitaine sur le domaine scientifique de la Doua, en tenant compte de l'évolution des enjeux liés à la mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité et plus particulièrement du pôle chimie-environnement Lyon Rhône-Alpes (Axelera).

Le comité de développement scientifique et technologique de la Doua (CDST)

Créé en 1991, le CDST regroupe l'ensemble des établissements présents sur le domaine scientifique de la Doua. Il vise à accroître le rayonnement de ce site majeur pour l'agglomération lyonnaise et à en favoriser le développement par :

- l'accueil d'organismes de haute technologie et d'entreprises innovantes,
- l'émergence et le développement de projets structurants pour le site (aménagement, équipements),
- des actions de transmission des savoir-faire scientifiques et technologiques vers les entreprises (valorisation de la recherche, transfert de technologie, formation continue, etc.),
- la mise en réseau des différents acteurs présents sur le site.

Le CDST étant une structure informelle, la convention est établie avec l'Insa au titre du collectif.

Le bilan 2005

L'animation technopolitaine mise en place par le CDST de la Doua contribue à l'accompagnement des grands projets du site, à la mise en réseau des différents acteurs (entreprises, laboratoires, centres de compétences) et à la promotion du technopôle.

L'année 2005 a été marquée par un recentrage de l'animation technopolitaine sur l'accompagnement des grands projets sur les thématiques de la chimie et de l'environnement (Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse, Envirhônalp, pôle de compétitivité chimie-environnement).

La mise en réseau et la promotion du technopôle

En 2005, le CDST a traité 105 demandes d'informations dont 47 % sur des collaborations de recherche et 30 % sur la formation et l'emploi. Il a accueilli deux délégations internationales et a rencontré 17 entreprises et laboratoires nouvellement implantés. Trois lettres d'information ont été réalisées en 2005. Le nombre de visites sur le site Internet a augmenté de 36 % par rapport à 2004 (25 500 visites en 2005). Les visiteurs sont majoritairement européens (84 %).

Accompagnement des grands projets du domaine scientifique de la Doua

En 2006, le CDST a contribué à l'élaboration du concept de la Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse (Clea), centre d'excellence de dimension européenne qui regroupera, à terme, près de 400 chercheurs, ingénieurs et techniciens à proximité immédiate du site de la Doua (ex-terrains Martin, mis à disposition par la Communauté urbaine). Clea réunira le centre européen de RMN (résonance magnétique nucléaire) à très hauts champs, l'Institut des sciences analytiques et le groupement de Lyon du Cemagref.

Le CDST a co-organisé en 2006 la première édition de la journée de l'Institut des sciences analytiques. Près de 170 participants (entreprises, laboratoires et institutions) ont participé aux ateliers et conférences. A l'occasion de cette journée, un club Ecrin analyse, regroupant industriels et scientifiques, a été lancé à Lyon pour structurer et animer des réseaux d'experts sur les thématiques de l'analyse.

Enfin, le CDST a contribué à l'organisation de la deuxième édition de l'Université d'été de l'environnement et au lancement du pôle de compétitivité Axelera chimie-environnement (plan de communication).

Le programme 2006

Les résultats de la labellisation des pôles de compétitivité en juillet 2005 entraîne une priorisation des actions soutenues dans le cadre de la politique Lyon métropole innovante sur les projets des pôles en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le programme 2006 de l'animation technopolitaine de la Doua est donc marqué par un recentrage sur des actions liées au pôle de compétitivité chimie-environnement dont le potentiel scientifique est fortement ancré sur la Doua.

Les actions et projets qui seront menés en 2006 sont les suivants :

La mise en œuvre et la promotion de l'offre de service du domaine scientifique de la Doua en direction de ses bénéficiaires (entreprises et laboratoires)

- accueil, accompagnement, information sur les compétences recherche et formation du technopôle,
- information et mobilisation des entreprises et laboratoires de la Doua sur les pôles de compétitivité,
- organisation de visites de sites pour des délégations qualifiées,
- réalisation d'outils de communication : actualisation du site Internet et édition de trois lettres d'information,
- contribution au contenu éditorial du portail.

La conduite d'opérations dans le cadre des grands projets de la Doua, en particulier sur le pôle de compétitivité chimie-environnement

- co-pilotage de l'opération promotion-communication du pôle : définition du plan de communication, réalisation d'outils (plaquettes, visuel, lettres d'information), organisation de réunions d'information à destination des entreprises et laboratoires cibles du pôle,
- étude de positionnement d'un événement scientifique (type congrès international) sur les thématiques du pôle,
- étude d'opportunité d'un projet immobilier dédié à l'accueil de plates-formes technologiques et de jeunes entreprises dans le domaine de l'environnement et de l'analyse, dans le cadre de la Cité lyonnaise de l'environnement et de l'analyse,
- participation à l'organisation d'un Pollutec territorial : organisation de visites de sites et conférences dans le cadre de Pollutec 2006.

L'accueil et la qualité du site

- étude d'opportunité d'un projet de structure d'hébergement destinée aux personnes venant travailler sur le site (chercheur, étudiants et salariés étrangers),
- information et sensibilisation des établissements sur les démarches d'écocampus.

Ce plan d'actions donnera lieu à une évaluation sur la base de critères inscrits au titre de l'avenant 2006.

Le budget et le plan de financement prévisionnel 2006

Dépenses prévisionnelles	(en €)	Recettes prévisionnelles	(en €)
coûts salariaux	58 000	Communauté urbaine	75 000
frais de fonctionnement	8 000	report 2005	8 000
journal de la Doua	14 000		
site Internet	3 000		
total	83 000		83 000

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Institut national des sciences appliquées à hauteur de 75 000 € pour l'exercice 2006 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa).

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 75 000 € pour l'exercice 2006.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0869.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,